

ABONNEMENT.

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c. Réclamés, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication d'insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 Novembre 1875.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier vendredi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi électorale.

M. Pernolet reprend sur l'article 14 son discours interrompu dans la séance d'hier.

L'orateur demande que l'élection se fasse par départements au moyen de bulletins uninominaux et au scrutin par quotient, c'est-à-dire proportionnellement à l'importance numérique des différents groupes d'opinions ou d'intérêts qui se sont manifestés.

L'électeur aurait droit d'inscrire à l'intérieur de son bulletin un ou plusieurs signes conventionnels destinés à rendre possible le groupement des suffrages affectés à la même opinion et à mesurer ainsi la force numérique de chaque fraction du corps électoral.

M. Pernolet développe sa proposition au milieu de l'inattention générale.

L'amendement de M. Pernolet est mis aux voix et repoussé.

M. Naquet développe à son tour un amendement proposant le maintien pur et simple du scrutin de liste.

Malgré les orateurs que vous avez entendus, dit-il, malgré le talent déployé pour défendre le scrutin d'arrondissement ou le scrutin de liste, je crois que cette question importante n'a pas été épuisée. Je vous demande la permission de vous exposer à mon tour quelques arguments en faveur du scrutin de liste.

M. Naquet développe son argumentation au milieu de l'indifférence générale; le bruit des conversations particulières nous empêche de l'entendre.

L'orateur, en terminant, insiste surtout sur ce point que le scrutin uninominal doit effrayer les conservateurs, parce qu'il aura

pour effet d'amener à la prochaine Assemblée un plus grand nombre de radicaux.

M. de Castellane succède à M. Naquet.

Nous plaçant sur le terrain que vous avez choisi, dit l'orateur, il convient de rechercher si le scrutin d'arrondissement amènera le triomphe des radicaux, comme l'a prétendu M. Naquet, ou bien s'il aura pour résultat de faire élire des députés conservateurs. Le doute n'est pas possible, continue l'orateur, le scrutin de liste seul peut favoriser l'avancement du radicalisme, et vous trouverez pour le repousser la même énergie que vous avez déployée jusqu'ici pour le maintien des principes conservateurs.

L'orateur parle de l'organisation formidable du parti radical, des sociétés secrètes, des loges maçonniques qui se constituent en comités politiques au moment des élections générales. « Lorsque des impatients, continue l'orateur, ont agité, dans ces derniers temps, le vrai drapeau de la République, c'est-à-dire celui de la Commune, personne dans le parti républicain n'a osé protester contre ces théories, pas plus à Archacchon qu'ailleurs. »

(Bruyantes rumeurs à gauche.)

Le tumulte est indescriptible.

M. le colonel de Chadois, s'adressant à l'orateur : « C'est une insolence. »

M. le président invite l'orateur à s'abstenir de tout argument de nature à blesser ses collègues.

L'orateur poursuit son raisonnement et s'attache à démontrer que le scrutin de liste serait le triomphe du radicalisme; le parti radical au pouvoir, dit-il, serait la chute du gouvernement actuel et l'avènement de tout ce dont la France a peur. Il termine en demandant à l'Assemblée de maintenir son vote. (Applaudissements à droite.)

M. Jozon déclare, au nom de plusieurs de ses collègues de la gauche, qu'en votant contre l'amendement de M. Naquet ou en s'abstenant, ils n'entendent pas se prononcer contre le scrutin de liste.

L'amendement de M. Naquet est mis aux voix.

Il y a une demande de scrutin.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants, 587; majorité absolue, 294; — pour, 110; contre, 477.

L'amendement de M. Naquet est repoussé.

M. Gambetta monte à la tribune.

M. Gambetta soutient un amendement tendant à faire nommer dans un département autant de députés qu'il compte de fois 70,000 habitants.

M. Gambetta a la parole.

Malgré le reproche, dit-il, que je pourrai encourir de la part de la majorité, en venant reprendre la discussion à laquelle cette Chambre s'est livrée il y a huit jours, je n'hésite pas à le faire, persuadé que, si vous pouviez revenir sur votre décision première, vous feriez un acte de sagesse politique dont le pays vous serait reconnaissant.

(La séance continue.)

Chronique générale.

La sous-commission des lois constitutionnelles a eu une entrevue avec M. le garde des sceaux au sujet de la représentation de Paris.

M. Dufaure a déclaré qu'il ne voyait pas, quant à lui, grand inconvénient à soumettre Paris au droit commun, c'est-à-dire un député par arrondissement et un député supplémentaire dans les arrondissements s'élevant à plus de 400,000 habitants; mais que, n'en ayant pas conféré avec M. Buffet, il ne pouvait engager l'opinion de ses collègues.

La sous-commission a rendu compte au jourd'hui à la commission de cette démarche auprès de M. Dufaure.

Elle s'était rendue également chez M. Buffet, mais ne l'avait pas rencontré.

La commission a maintenu sa décision au sujet de la députation de Paris et s'est prononcée dans le même sens pour Lyon,

c'est-à-dire un député par arrondissement, plus un député supplémentaire dans les arrondissements au-dessus de 400,000 habitants.

**

A la réunion de la gauche républicaine, on s'est entretenu du refus opposé par les préfets dans plusieurs départements à des électeurs demandant communication des listes des conseils municipaux. On a recherché les moyens parlementaires de rappeler ces fonctionnaires au respect de la loi constitutionnelle du 2 août 1875. La délibération a porté ensuite sur les articles non encore votés de la loi électorale et la réunion s'est ajournée à dimanche 2 heures.

**

La commission du budget s'est réunie pour examiner le projet de loi tendant à la révision de la législation actuelle sur les bouilleurs de cru.

Elle a entendu MM. Léon Say, ministre des finances, et Audibert, directeur des contributions indirectes.

La commission a repoussé le projet de loi et maintenu les dispositions actuelles, sur la proposition de MM. Ravinel et Raudot.

M. Lepère a essayé au moins de faire accepter un amendement ayant pour objet d'exempter de l'exercice les bouilleurs de marcs de prunes, de cerises et de lie. Malgré tous ses efforts, son amendement, vivement combattu par M. de Ravinel, député des Vosges, a été repoussé à une faible majorité.

Une proposition de M. Faye, tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la question, a été adoptée à l'unanimité.

La commission a également accepté de voir porter de 20 à 40 litres la tolérance de la quantité d'alcool pur exempté de l'impôt en faveur des bouilleurs de cru.

(Opinion nationale.)

**

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MOUCHERONNE.

I.

Son mari se nommait François Moucheron; or, selon la vieille coutume provinciale qui féminise pour l'épousée le nom patronymique de son époux, Catiche Maubert, dès le lendemain de ses nocces, ne fut plus appelée dans le pays que la Moucheronne.

Lui était un beau gars et un brave homme, solide des bras et du cœur; dur à lui-même au travail, autant que hors de là il était doux aux autres. La nature, généreuse envers François Moucheron, avait beaucoup moins avantagé sa femme sous le rapport de ces agréments personnels qui attirent le regard et charment à première vue; mais si, à l'égard de la taille et du visage, la Moucheronne eût été en droit de se plaindre d'être si mal partagée, en revanche, elle était si richement douée de qualités sérieuses et de sentiments affectueux, que quiconque avait souvent occasion de la voir ne s'apercevait pas longtemps qu'elle était laide; son mari, qui la voyait tous les jours, la trouvait belle.

Le ménage habitait, au bas du Pecq, une maison située à l'angle de la rue principale qui regarde le pont et, au-delà de la Seine, le bois du Vésinet. C'est dans cette maison que François Moucheron était né et qu'il avait succédé à son père, un habile maître teinturier, lequel, lorsqu'il cessa de vivre, ce qui revient à dire quand il cessa de travailler, lui avait, depuis trois ans déjà, livré avec son établissement certains secrets de coloration dont il était l'inventeur et qui avaient mis en grand renom le lustre ainsi que la solidité de sa teinture en bleu.

D'après la promesse exigée par le vieux teinturier, jaloux de perpétuer dans sa famille, à l'exclusion de tout autre confrère, le monopole du bleu-Moucheron, François ne devait transmettre qu'à son fils, si le sort lui en accordait un, le secret professionnel auquel l'inventeur avait dû sa modeste fortune et sa bonne renommée. Mais, durant les dix ans passés depuis le jour de son mariage, la Moucheronne, deux fois mère, n'avait donné à François que des filles.

Une pensée tourmentait le fils de feu Guillaume Moucheron, chaque fois que, prenant soin de s'enfermer inviolablement dans le petit laboratoire interdit aux ouvrières de la maison, il s'agissait pour lui de mettre en pratique la savante combinaison chimique que son père lui avait enseignée :

« A moins, se disait-il en songeant à ses deux filles, que l'une d'elles n'épouse un teinturier, il

faudra donc, quand je mourrai, que le secret de mon père meure avec moi. »

Cette crainte était vaine; car alors même qu'un fils dût, pour toujours, lui être refusé, la précieuse invention de Guillaume Moucheron ne devait pas être perdue pour la postérité, et cela grâce à l'audacieuse curiosité de Jean Bellavoine.

Celui-ci, ancien apprenti de François Moucheron, avait vu le jour à Saint-Germain en Laye, dans une nourrisserie du bout de la rue de Versailles, où sa mère, tout récemment veuve lorsqu'il vint au monde, vaquait aux soins de la basse-cour, de l'étable et de la laiterie, moyennant cinquante écus de gages par an, le coucher et la table.

Élevé, pendant ses premières années, un peu au hasard et selon les rencontres favorables ou contraires, le petit Jean était de ceux que le dictionnaire populaire à Saint-Germain désigne ainsi :

Enfant de la Terrasse, Bonne nourriture et mauvaise race.

Mauvaise race, ce serait mal dire si l'on entendait parler de ceux à qui il avait dû la vie. Son père, homme de peine au service des maçons, avait fait une chute mortelle pour s'être trop avancé sur le bord d'un haut échafaudage afin de crier : « Gare là-dessous ! » à un passant qui s'acheminait imprudemment vers le bâtiment en démolition. Le passant avait été préservé, mais le servent des maçons fut tué.

Sa femme, qui ne lui survécut que de sept ans environ, atteinte dans sa santé par la catastrophe qui l'avait faite veuve, dut, pour conserver sa place à la nourrisserie où l'on souffrait qu'elle élevât son fils, suppléer chaque jour par des efforts de courage aux forces qui, de plus en plus, lui manquaient.

Arrivée au dernier degré de l'épuisement et luttant encore contre la faiblesse qu'elle refusait de s'avouer à elle-même, un jour qu'à l'heure accoutumée elle était allée aux puits pour tirer de l'eau, ce fut en vain que ses mains saisirent la corde et que ses bras se roidirent; la poulie demeura immobile. « Je ne peux plus », dit la courageuse femme en tombant anéantie près du puits. Ce furent ses dernières paroles; le lendemain on porta son corps au cimetière.

Voilà de quelle race descendait Jean Bellavoine; il n'aurait eu qu'à la continuer ainsi pour faire mentir le proverbe local.

Sa mère lui manquant, la bonne nourriture, si bien appréciée par les enfants de la Terrasse, devait lui faire d'autant moins défaut que ce n'était pas à la cuisine de la défunte qu'il avait pu y prendre goût.

Pour que l'on consentit à garder la mère et l'enfant à la nourrisserie, sans rogner sur les gages, il ne fallait pas que la maîtresse pût s'apercevoir, au débit plus rapide de la miche, qu'il y avait,

Pendant que l'Assemblée discute paisiblement et lentement la troisième lecture du projet de loi électorale, l'impérialisme et le radicalisme ont commencé leur lutte à Belleville.

M. Paul de Cassagnac, avec son intrépidité habituelle, a levé le drapeau de l'impérialisme et exécuté une charge à fond contre la République et les républicains. Le *Journal des Débats* a fait de cette réunion soi-disant privée (il y avait environ 4,000 personnes) un compte-rendu rédigé avec une certaine perfidie, s'attachant à montrer, dans cette réunion, la présence d'un certain nombre d'individus décorés d'ordres étrangers, ayant des pardessus, et montant en fiacre à la sortie, ce qui veut dire qu'il y avait beaucoup de bourgeois bonapartistes. Il est cependant certain que les radicaux occupaient une partie de la salle, comme le prouvent les interruptions qui ont assailli l'orateur.

En résumé, nous avons eu, en plein Belleville, une manifestation bonapartiste, la glorification de l'Empire et même du Césarisme. M. Paul de Cassagnac n'a rien dit de bien neuf, si ce n'est qu'il nous a donné le programme de l'Empire restauré :

La suppression des octrois, le changement des lois de succession et de mutation, l'impôt sur le revenu. Les radicaux de Belleville ont applaudi et ils en avaient le droit. Le discours de M. Paul de Cassagnac nous a démontré une fois de plus que l'impérialisme n'est que l'un des masques de la révolution.

Aujourd'hui, nous devons avoir, dans ce même Belleville, la réplique des républicains et des radicaux; on annonçait des discours de MM. Louis Blanc, Madier de Montjau et d'autres membres de l'extrême gauche; mais, à la dernière heure, on annonce que cette réunion est renvoyée après le vote de la loi électorale.

On annonce que le gouvernement a décidé qu'il poursuivrait tous les journaux qui ont reproduit le discours de M. Paul de Cassagnac et même ceux qui se sont contentés de donner le compte-rendu de la réunion de Ménilmontant.

On prête aussi à quelques membres du centre droit l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet de la réunion bonapartiste qui a eu lieu l'autre soir à Ménilmontant. Le but de l'interpellation serait de demander au gouvernement s'il compte réprimer les attaques contre la constitution qui se sont produites dans cette réunion.

L'enseignement qui ressort de ces réunions soi-disant privées, dit la correspondance Saint-Chéron, c'est que la majorité monarchique élue en 1874, n'ayant pas fait la monarchie, va se séparer en laissant la France livrée à la lutte entre l'impérialisme et le radicalisme, lutte qui passera par dessus la tête des mac-mahoniens, des républicains, des légitimistes et des orléanistes.

Des députés de la gauche insistent, dit-on, pour que des poursuites soient dirigées contre M. Paul de Cassagnac comme ayant attaqué la République. Si ces poursuites se

font, l'écrivain bonapartiste sera certainement acquitté par le jury, tant la République lui est chère !

Il serait possible, si le projet de loi sur la presse arrive à discussion, qu'un autre projet fût présenté, auquel le gouvernement finirait par se rallier.

On dit que, dans l'article 1^{er} du projet de loi sur la presse, M. Buffet accepte les mots de « gouvernement de la République, » au lieu de ceux-ci : « gouvernement établi. »

Les gauches, à Versailles, se livrent à toutes sortes de plaisanteries contre M. Dufaure qui, disent-elles, ne sert qu'à tenir la queue de la poêle pour le compte de M. Buffet.

Une enquête orale a été ouverte du 15 novembre au 20 décembre pour les compagnies des chemins de fer sur les conditions actuelles de l'exploitation des chemins de fer en France; elle n'est pas close. M. Michel Chevalier a déjà été entendu; il a demandé que les voyageurs de 2^e et 3^e classe soient admis dans les trains express.

Dans notre monde financier, on se préoccupe beaucoup de la situation financière de l'Égypte.

Le pauvre vice-roi, il a 450 millions de francs à payer d'ici à un an. Sa première échéance de six millions a lieu fin janvier prochain. Il avoue qu'il lui en manque la moitié pour faire face au premier paiement.

Les médisants doutent de sa bonne foi. Pour eux, le khédivé suit l'exemple de son seigneur et maître le Sultan, offrant une moitié en argent qu'il ne possédait pas, puisqu'il cherche encore à se la procurer.

Quant au khédivé, pour satisfaire à cette première dette, il offre ses 460,000 actions de la compagnie du canal de Suez. Il en possède bien les titres, dit-on, mais depuis longtemps déjà il n'en possède plus les coupons ni par cela même les intérêts. En effet, il y a six ans, une transaction fut passée entre le vice-roi et la compagnie du canal de Suez, par laquelle il engageait pour 25 ans les dividendes éventuels de ses 460,000 obligations, dividendes qui sont donnés en gage aux 420,000 obligations créées depuis par la compagnie du canal de Suez. D'où il résulte que les actions du vice-roi seront privées d'intérêts pendant 19 ans encore pour son compte personnel. Trouver des capitaux sur une telle situation, il y a lieu de se demander à quelles conditions. Le crédit financier de l'Égypte joint rapidement le discrédit de la Turquie sa suzeraine.

En confirmation des déclarations rassurantes récemment données par l'Agence Havas, nous croyons devoir constater

que le travail de la diplomatie est de persuader que tout annonce le maintien de la paix.

Les éventualités qui pourraient devenir en Orient une cause de conflit sont conjurées, assure-t-on, par l'entente de l'Allemagne et de l'Autriche, également intéressées, chacune à son point de vue, à ne pas laisser la Russie s'emparer du Danube. C'est même à l'attitude de l'Allemagne qu'il faudrait attribuer le changement subit de langage des journaux officieux russes sur les affaires d'Orient. L'Allemagne, en cette circonstance, aurait joué le même rôle que la Russie au printemps dernier.

D'un autre côté, la récente entrevue du prince Gortschakoff et de M. le duc Decazes, à Vevey, dans laquelle ont été échangées les vues des deux gouvernements français et russe, par rapport à la Prusse, permettrait de conjecturer que nos relations avec cette puissance resteront dans l'état présent.

Voilà ce qui se dit très-haut dans le monde politique; mais, d'autre part, les faits ne répondent pas tous à ces rumeurs pacifiques.

Les prélats français ont demandé la béatification de Marie-Antoinette. Le Vatican n'est pas favorable à cette demande.

M. le préfet de Vaucluse vient d'exclure des écoles primaires publiques du département quatre jeunes enfants de la commune de Velleron. L'arrêté se fonde sur ce que ces enfants ont refusé, obéissant à la volonté persistante et formellement exprimée de leurs parents, de recevoir l'enseignement religieux. Or, l'instruction religieuse est obligatoire pour le maître, qui a le devoir de la donner et de veiller à ce qu'elle soit donnée par l'autorité religieuse compétente, comme pour l'élève qui a le devoir d'accepter cette instruction, et qui ne saurait la repousser. Cet arrêté a été rendu sur la proposition de l'inspecteur d'académie.

MANŒUVRES DE NUIT.

(Par un correspondant militaire du *Times*.)

Les opérations de nuit sont entrées pour une large part dans les exercices qui ont eu lieu en France pendant les manœuvres de l'automne dernier. Dans le 15^e corps, par exemple, qui sous le commandement du général de La Villeboisnet, était réuni dans le Midi, aux environs d'Aix, chaque bataillon d'infanterie a été exercé séparément à des travaux de nuit pendant une période d'entraînement préliminaire, et subséquemment des opérations nocturnes ont été entreprises par de grands corps de troupes.

Dans les camps de cavalerie également, le bonte-selle a été sonné plus d'une fois à des heures très-avancées de la soirée, et assez souvent le soleil s'est montré à l'horizon de l'Orient avant le retour des troupes de leurs expéditions de nuit. Il semble donc que les Français n'ont pas manqué de prévoir ce qui

peut raisonnablement se produire, d'après l'expérience de la dernière guerre, c'est-à-dire que, dans les batailles futures, les opérations de nuit deviendront de plus en plus fréquentes et qu'elles joueront le rôle le plus important dans l'art de la guerre à l'avenir.

Les pertes terribles subies, chaque fois que, durant quelque une des actions de la dernière guerre, les troupes avançaient sur un terrain découvert vers un front d'attaque, prouvent très-clairement que toute tentative d'assaut sur une position défendue par des hommes armés de fusils de précision à tir rapide, conduit inévitablement au massacre des assaillants, à moins que dans leur marche ils ne puissent se mettre à couvert du feu meurtrier dirigé sur eux.

Or, de tous les moyens de se couvrir, d'épaisses ténèbres sont les plus efficaces pour protéger et masquer des hommes qui avancent pour attaquer une position. Si l'on gagne de l'avance, rapidement et silencieusement, les assaillants peuvent très-certainement réussir à entourer les défenseurs avant que ceux-ci aient conscience de l'assaut qu'on leur livre.

Ou bien, si l'entreprise est découverte, le parti qui attaque pourra, à tout événement, jusqu'au moment où il atteint le but, souffrir seulement d'un feu mal dirigé, à toute volée, puisque les défenseurs, bien qu'avertis des mouvements de l'ennemi, ne sont pas capables d'apprécier sa position exacte.

Une étude attentive des incidents des batailles livrées contre les armées de secours qui se formèrent sur la Loire et au nord et à l'ouest de Paris montre que les Allemands ne manquèrent point de saisir et de mettre à profit les avantages que l'obscurité offre ainsi aux assaillants, car nous les voyons plus d'une fois attaquer pendant la nuit des positions trop fortes pour que l'entreprise fût possible à la lumière du jour, ou sur lesquelles ils avaient déjà échoué.

La prise de la position des Tuileries dans la nuit du 41 janvier 1874, due à la fuite des 46^e et 47^e corps français devant un petit nombre de bataillons prussiens, événement qui obligea le général Chanzy à ordonner une retraite générale de son armée derrière la Sarthe, est un exemple éclatant d'un succès acquis par des opérations de nuit délibérément conduites.

Il est probable, par conséquent, que les Français sont dans le vrai, en appréhendant que de pareilles opérations puissent prendre la première place dans la tactique des batailles futures. Il pourrait bien se faire, en effet, suivant les expressions mêmes de sir Garnet Wolesley dans ses écrits sur les tranchées couvertes, « que le développement pratique de cette sorte de manœuvre de guerre soit encore à trouver, et que son application dans la guerre moderne, lorsqu'elle sera sérieusement faite, soit pour le monde une surprise égale par ses effets surprenants à celle que produisit en 1866 l'usage des fusils se chargeant par la culasse. »

Si c'est là le cas, il faut admettre que les Français font preuve d'une rare sagesse, en

chez elle une bouche de plus; et comme la ration de la servante, parcimonieusement mesurée, n'eût pas été suffisante pour deux, l'enfant, dont le grand appétit avait de bonne heure ouvert l'intelligence, prit l'habitude, dès qu'il put marcher seul, de s'en aller voisiner, à l'heure des repas, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, et parfois chez plusieurs le même jour.

Cette vie d'oiseau festinant çà et là, souvent miette à miette, il ne se borna pas à la continuer seulement dans sa rue de Versailles, quand il eut grandi en taille et en force; plusieurs maisons, dans divers quartiers de Saint-Germain, connaissaient, accueillant le petit de la veuve du maçon; il lui arriva même d'aller tenter fortune jusqu'au bas du Pecq. L'enfant était gentil, intelligent; il avait la mine éveillé, son habil amusait; nullement timide, partout où il voyait une porte ouverte il entrait comme chez lui avec une effronterie si naïve et si convaincue que ceux qu'il allait visiter au loin, sachant ou non d'où il était venu, étourdis, amusés par son joyeux verbiage, le laissaient naturellement s'installer.

Ce fut ainsi que, sans avoir été invité, il se trouva un jour assis à table entre la Moucheronne et son mari.

C'est vers l'époque de leur mariage que Jean Bellavoine s'introduisit, selon sa façon accoutumée, chez le teinturier de la grande rue du Pecq: la cui-

sine était bonne, les maîtres hospitaliers; il revint le lendemain, et progressivement il s'impatronisa si bien dans la maison que, quatorze ans plus tard, il y vivait encore, non plus en qualité de mendiant qu'on héberge, mais comme apprenti devenu compagnon.

C'était un habile ouvrier à qui il ne manquait pour valoir son maître que de posséder le secret du bleu-Moucheron; mais le teinturier était d'autant plus intéressé à en demeurer seul possesseur que, depuis quelque temps, un confrère était venu s'établir précisément en face de sa maison, de l'autre côté de la Seine, et menaçait de lui faire une rude concurrence, en annonçant sur son enseigne des prix inférieurs à ceux de François Moucheron.

Celui-ci était donc, comme il a été dit, occupé à ses manipulations secrètes, quand le bruit d'un léger frôlement attira son attention vers le rideau qui formait cloison dans son laboratoire; il le tira brusquement, et se trouva face à face avec Jean Bellavoine.

— Ah! gredin! lui dit-il en levant son poing fermé, tu m'espionnes!

— J'apprends mon métier, répondit l'autre avec assurance; quand vous m'avez pris comme apprenti, continua-t-il, c'était, me disiez-vous, pour faire de moi un teinturier parfait; vous m'avez laissé quelque chose à savoir; j'achève comme j.

peux mon apprentissage.

— Mais tu me voles, malheureux!

— Non, je cherche à m'instruire pour vous faire honneur: l'élève de François Moucheron doit en savoir plus que les autres.

Cette réplique, flatteuse pour la vanité du maître, calma tout à coup sa colère; et il se dit à part soi que sa fille aînée serait dans quelques années en âge de se marier, qu'ainsi ce n'était pas manquer à la volonté du défunt que de livrer le précieux secret à l'enfant d'adoption qui pouvait devenir son gendre.

Sans faire part de ce projet au jeune ouvrier, il continua devant lui l'opération commencée. Tête à tête, le lendemain, il la lui fit répéter, et, durant quelques jours, il en surveilla encore l'exécution; puis, quand il se fut assuré, par l'expérience, du succès de ses leçons, il donna à Bellavoine une seconde clef du petit laboratoire. C'était tacitement l'instituteur fils de la maison.

Discret envers son élève à propos du projet de mariage avec sa fille aînée, trop jeune encore pour qu'il pût en être ouvertement question, François ne laissait pas que d'en parler quelquefois avec sa femme, ce qui réjouissait grandement le cœur de la Moucheronne: elle se regardait depuis si longtemps comme la mère de son adopté, arrivé maintenant à sa vingt-deuxième année, et qui ne comptait encore que sept ans d'âge quand

elle et son mari le recueillirent!

Six mois à peine s'étaient passés depuis que Jean Bellavoine avait été initié au secret de feu Guillaume Moucheron, et depuis quelque temps déjà on avait eu à lui reprocher de fréquentes absences, sans qu'on pût obtenir de lui l'explication de ses mystérieuses sorties.

Un soir qu'on l'avait attendu pour souper, il revint au moment où la Moucheronne se préparait à desservir la table et à remettre devant l'âtre la part qui lui était réservée. Le jeune homme, au teint d'ordinaire assez coloré, était pâle.

— Ne faites rien chauffer pour moi; j'ai soupé, dit-il à la maîtresse, parlant d'un ton bref pour dissimuler son émotion.

— Comme tu rentres tard! observa la Moucheronne.

— Je ne rentre pas, reprit-il. Le teinturier, qui s'était contenté, à l'arrivée de Jean Bellavoine, de témoigner de son mécontentement par un froncement de sourcils, se leva et lui dit:

— Je ne te permets pas d'aller passer la nuit dehors; tu es ici dans une honnête maison; ceux qui l'habitent ne doivent pas découcher.

— Je le sais bien; mais mon temps de galère est fini; il ne me plaît plus d'être votre prisonnier.

(La suite au prochain numéro.)

exercer leurs hommes aux pratiques des travaux de nuit, comme cela a été fait pendant les dernières manœuvres. Il n'est pas, en effet, douteux que des exercices d'ensemble dans l'obscurité ne peuvent réussir qu'à la condition d'avoir été précédés d'une longue pratique. Que celui qui en doute essaie seulement de trouver son chemin pendant deux ou trois milles au milieu d'une nuit sombre à travers n'importe quel pays, si découvert et si bien connu qu'il lui soit.

Les déconvenues qui accompagnèrent la marche de nuit de la division du général Saxelevy pendant les manœuvres de 1872, dans la plaine de Salisbury, sont aussi un exemple frappant des obstacles qui s'opposent aux mouvements de troupes dans les ténèbres.

On peut se souvenir, que dans cette circonstance, bien que la colonne fût conduite par un habitant du pays qui connaissait chaque route, chaque sentier, chaque passage dans les dunes, la queue de la colonne se perdit, que l'on fut obligé de faire une halte prolongée et qu'il fallut d'interminables sonneries de trompettes avant de la ramener dans son chemin.

D'un autre côté, les hommes qui en ont l'habitude peuvent travailler dans l'obscurité aussi bien que le jour. Cela est prouvé par la façon dont nos garde-côtes suivent leur chemin rapidement, par la plus sombre nuit, au milieu des rochers les plus abrupts et les passages des ravins les plus difficiles.

Qu'ils soient accompagnés par un homme qui n'est guère habitué à circuler la nuit, et vous verrez comme celui-ci trébucher et tomber, bien qu'il connaisse parfaitement la route qu'il fait ordinairement le jour. Rendez-vous compte également de la façon dont les marins accomplissent leur œuvre, alors qu'il n'y a que les plus épaisses ténèbres autour d'eux.

Il ne faut donc pas douter que l'on ne puisse, par la pratique, apprendre à manœuvrer la nuit, et nous devons reconnaître que les Français ont fait un pas dans une bonne voie et un pas en avance sur nous, en introduisant le système des opérations de nuit dans le programme de leurs exercices militaires de l'automne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DÉPUTÉS.

Sur l'article 5 (obligation de mettre le bulletin de vote sous enveloppe), rejeté par 364 voix contre 306 (séance de mercredi) :

A voté pour : M. Maillé ;
Ont voté contre : MM. Chatelin, de Cumont, Delavau, Durfort de Civrac, Joubert, de la Bouillerie, de Maillé, Max Richard, Mayaud, Montrieux.

Scrutin sur l'amendement de M. Bethmont (les officiers de l'armée territoriale sont inéligibles dans leur arrondissement, quand l'effectif sous leurs ordres est du dixième des électeurs), rejeté par 364 voix contre 273 (séance de jeudi) :

A voté pour : M. Maillé ;
Ont voté contre : Tous les autres députés de Maine-et-Loire.

Cent carlistes venant de Bordeaux sont encore arrivés jeudi soir à Poitiers. Ils ont été logés dans les bâtiments du haras où déjà un détachement précédent avait couché, et hier matin ils ont été dirigés sur Angers, où ils doivent être internés.

Dans son audience de mercredi dernier, la Cour d'assises de Maine-et-Loire a jugé une affaire que l'*Union de l'Ouest* raconte en ces termes :

« L'accusé Roland (Denis) appartient à cette catégorie de malfaiteurs qui joignent à leur amour du vol des idées politiques du genre communard le plus prononcé. Il a subi en 1873 une condamnation pardevant un conseil de guerre pour avoir appelé deux officiers assassins ; et pas plus tard qu'au mois de juin dernier, se trouvant à Baugé, il exaltait hautement le régime de la Commune, si favorable aux gredins de son espèce, et promettait aux bourgeois « qu'à la prochaine on taperait plus fort. »

C'est en juin dernier également, le 26, qu'il a commis le vol dont il vient répondre devant la Cour d'assises.

« Ce jour-là, pénétrant dans l'église de

Baugé, il brisa le tronc du grand autel et celui d'un autel latéral. L'argent qu'ils contenaient, bien entendu, lui servit à de nouvelles débauches. Ses allures suspectes firent qu'il ne tarda pas à être arrêté. On le trouva nanti d'un marteau et d'un bec-de-canne. Comme il niait carrément le vol, on le conduisit à l'église, et là, M. le curé ayant dit que souvent dans ses quête il recevait des centimes et de la menue monnaie étrangère, Roland fut fouillé de nouveau. Il avait sur lui une somme de 12 fr., composée uniquement de centimes et de kreutzers. Malgré tout, il continua à nier, mais la preuve fut considérée comme suffisamment faite. Tel a été aussi l'avis du jury qui a rapporté un verdict de culpabilité, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes.

« Roland a été condamné à 6 ans de prison et 10 ans de surveillance. »

LES OUVRIERS EN MAINE-ET-LOIRE.

Dans les pièces annexées à son Rapport sur « les conditions du travail en France », M. Ducarre, membre de l'Assemblée nationale, résume les réponses qui ont été faites au questionnaire de l'enquête par les préfets, chambres de commerce, etc.

Voici, pour le département de Maine-et-Loire, le résumé très-bref que donne M. Ducarre ; quoique fort incomplet, il peut encore intéresser le lecteur.

Département de Maine-et-Loire. — Rapports du préfet. — Chambre consultative de Cholet. — Comité agricole de Seiches.

Le rapport du préfet de Maine-et-Loire est un des plus complets qui aient été adressés ; et les faits qu'il révèle sont intéressants à plus d'un titre.

Ce département est riche en industries. On y trouve, avec les ardoisières d'Angers, la fabrication des toiles de Cholet, l'exploitation des houillères de Layon-et-Loire, etc.

En dehors des ardoisières, la condition des ouvriers est assez bonne, mais dans les ardoisières la situation est tendue, l'antagonisme est permanent.

Les patrons ont institué un syndicat et ils ont établi qu'aucun des ouvriers, sortant d'un atelier, ne pourrait entrer dans un autre sans l'assentiment de l'ancien patron. Cet état de choses, dit le rapport que vous analysez, les fait juger absolus des ouvriers, maîtres de leur sort, et donne lieu à des récriminations très-vives qui menacent de devenir un danger.

Dans ces ardoisières, les patrons ont fait construire des maisons pour les ouvriers, mais l'élevation du prix d'achat et l'intérêt réclamé par eux jusqu'à l'époque du paiement définitif, a empêché l'affaire de réussir. 60 p. 100 des ouvriers occupés dans ces ardoisières ne savent pas lire. Les enfants vont à l'école jusqu'à l'âge de 12 ans.

On cite deux sociétés de consommation, l'une à Angers, l'autre à Saumur, qui donnent de bons résultats.

L'émigration de la population des campagnes vers les villes est très accentuée. Elle se porte vers les grandes villes seulement, les petites restent stationnaires ou diminuent. Ainsi, bien que la population du département ait diminué de 43,854 habitants, par suite de la guerre et de la variole, qui a sévi en 1870 et 1871, la ville d'Angers a augmenté de 3,673 habitants.

Le métayage à moitié fruit, considéré comme la véritable voie du progrès, tend à se répandre de plus en plus, et les résultats sont incontestables tant au point de vue agricole qu'au point de vue social. Les enfants, dans les campagnes, vont à l'école jusqu'à l'âge de 12 ans. Ceux qui montrent le plus de dispositions abandonnent la profession de leurs parents, et se dirigent vers les villes. Rien n'est organisé pour l'enseignement agricole.

CONCOURS HIPPIQUE DE L'OUEST.

Le maire de la ville de Nantes a l'honneur de rappeler à ses concitoyens que le concours annuel de la Société Hippique de France aura lieu, pour la troisième fois, à Nantes, sur le cours Saint-Pierre, du 26 février au 5 mars 1876.

Cette Société, subventionnée par la ville de Nantes, est appelée à rendre de trop grands services à la région, et notamment à la cité, pour que l'administration municipale ne croie pas devoir donner la plus grande publicité à ces solennités.

Le maire a, en conséquence, l'honneur de faire connaître au public que, dans le prochain concours,

69 prix pour 25,392 fr. 50 seront distribués aux chevaux hongres et juments de 4 à 6 ans inclusivement, nés dans les départements de la circonscription de l'Ouest, savoir :

Côtes-du-Nord, Loir-et-Cher, Morbihan, Finistère, Loire-Inférieure, Sarthe, Ile-et-Vilaine, Loiret, Deux-Sèvres, Indre, Maine-et-Loire, Vendée, Indre-et-Loire, Mayenne, Vienne.

Le programme, arrêté par la Société, est déposé au secrétariat général de la mairie, où communication en sera donnée à tout requérant.

Malgré sa juste sévérité, le Tribunal de simple police de Nantes a eu encore à condamner, dans son audience de jeudi, trente-huit ivrognes à l'amende et trois à la prison.

Chaque jour, les relevés de situation nous prouvent que tout va le mieux du monde et que tout est en grand progrès.

(Espérance du peuple.)

Il y a déjà quelques jours que le Congrès météorologique de Poitiers a terminé ses intéressants travaux. L'objet de ses études a été, comme on sait, cette science intéressante qu'on nomme la météorologie, dont le but est de rechercher et de connaître les lois de l'atmosphère ; science née d'hier, mais qui a déjà ses lois et ses principes et qui a créé la théorie des cyclones.

Il fallait, dit le *Courrier de la Vienne*, entendre M. Le Verrier exposer cette lumineuse conception des grands mouvements de l'atmosphère. On voyait avec lui la tempête prendre naissance dans l'Océan Pacifique, franchir l'isthme de Panama, traverser l'Atlantique, envahir l'Europe par la Suède, parcourir le Nord de la Russie, s'abaisser sur l'Asie centrale et revenir se perdre sur la mer des Indes, ayant ainsi fait tout le tour de l'hémisphère boréal. C'est en suivant ces grands courants, dont le télégraphe devance pourtant la marche rapide, que l'Observatoire peut formuler tous les matins les avis que l'on affiche dans le moindre port et qui sont si appréciés de nos marins.

THEATRE DE SAUMUR.

Une représentation très-intéressante est annoncée pour lundi. Les trois pièces composant le programme sont de nature à offrir au public de notre ville un spectacle des plus attrayants. Nous aurons d'abord le *Marriage aux lanternes*, opérette d'Offenbach qui fut jouée trois fois de suite sur notre scène, avec grand succès, à l'époque de sa nouveauté ; puis le *Maitre de chapelle*, dans lequel M. Diepdalle fera apprécier son talent ; et enfin le *Sourd ou l'auberge pleine*, opéra-comique en 3 actes, d'Adam, pièce très-amusante, ayant pour principaux interprètes MM. Descamps, Simon, Moreau, et M^{lle} Leclerc, première dugazon d'opérette, encore inconnue à Saumur. Cette artiste paraîtra également dans le *Marriage aux lanternes*, ainsi que M^{lle} Mascart, la piquante Gertrude du *Maitre de chapelle*.

Faits divers.

La cour d'assises du Lot vient de condamner à la peine de mort Sophie Gautié, femme Bouyssou, accusée d'avoir fait mourir sept des neuf enfants qu'elle avait eus, soit de son premier mari, mort empoisonné, soit de son second.

Pour se livrer à la débauche, elle se débarrassait de ses enfants en leur enfonçant des aiguilles dans le ventre. C'est aussi par ce moyen qu'elle a tué sa petite-fille, âgée de neuf mois, deux heures avant la mort de son propre fils, dont elle voulait s'assurer une partie de l'héritage.

Cette affreuse mégère est à peine âgée de 43 ans.

L'exécution aura lieu au Bourg, commune de Lacapelle-Marival.

On écrit de Toulon :

« On a repris les travaux du *Magenta*, qui ont dû être interrompus par deux journées de mistral à tout casser. Parmi les dernières épaves retirées de l'eau, se trouve un affût de canon que l'explosion a littéralement tordu. Je vous le répète, tous les efforts se combinent, actuellement, pour dégager les caisses d'objets d'art provenant

des fouilles de Carthage, ainsi que la soule à poudre de l'avant et les obus. On emploiera ensuite la dynamite pour briser l'avant et l'extraire par morceaux. On nous l'affirme du moins. »

PARIS PORT DE MER.

Une grande question vient d'être mise à l'ordre du jour. Plusieurs économistes et financiers sont en train de reprendre les études commencées naguère sous le ministère de M. Béhic, et relative à la transformation de Paris en port de mer. L'idée est-elle réalisable et n'y a-t-il pas dans ce projet, d'un Paris port de mer, la plus brillante, mais aussi la plus décevante des utopies ? C'est ce qu'on saura bientôt.

La question de Paris port de mer a été bien souvent agitée. Napoléon I^{er} est le promoteur de cette idée. Un jour, il écrivit en marge de je ne sais plus quel rapport du comte Daru : « Etudiez les moyens d'avoir une Tamise aux portes de Paris, » et aussitôt les projets d'arriver en foule aux Tuileries.

Le comte Daru voulait que le port fût placé à Saint-Ouen, par respect pour les traditions de l'antiquité qui avait mis à une lieue d'Athènes le Pirée. M. Béhic avait imaginé, je crois, un plan qui faisait pénétrer la mer plus avant dans la ville.

Louis-Philippe s'occupa également de la question. Après l'avoir tournée et retournée dans des mémoires qu'il ne serait pas sans utilité peut-être de consulter aujourd'hui, il la déclara insoluble.

Espérons, dit le *Sport*, que les nouvelles études dont on parle viendront contredire le verdict du roi, tout compétent qu'il fût sur la matière, et que cette splendide rêverie qui s'appelle Paris port de mer passera enfin dans le domaine des réalités.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, 26 novembre, à l'Agence Havas :

« Le conseil des ministres a tenu hier soir une séance pour examiner les questions soulevées par la publication du discours de M. Paul de Cassagnac.

« Il a été décidé que des poursuites judiciaires auraient lieu contre certains journaux qui ont reproduit ce discours.

« Le conseil des ministres s'est réuni de nouveau aujourd'hui à midi et a examiné la question de savoir si une mesure administrative ne devait pas, en outre, être prise contre le *Pays*.

« La question a été résolue dans un sens négatif.

« On assure que quelques membres de l'Assemblée sont disposés à provoquer, au sujet du parti bonapartiste, des déclarations de la part du cabinet, qui semble prêt à les fournir. »

Les divers groupes de la Chambre, prévoyant le cas où une demande de scrutin secret sera déposée, ont invité leurs collègues à assister exactement à la séance.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 26 novembre.

La Bourse a été désastreuse aujourd'hui et la plupart des valeurs ont subi une baisse considérable. Le 5 0/0, qui fermait hier à 104,35, a descendu aujourd'hui jusqu'à 103,72, et il n'a pu qu'à grand-peine se relever jusqu'à 103,92.

Le 3 0/0 a baissé dans la même proportion et on l'a vu un moment à 65,95. Il s'est lui aussi un peu relevé et on le cotait en clôture à 66,17.

Baisse énorme sur l'Italien qui, de 72,40, cours d'hier, est tombé à 71,70.

Le Turc a varié aujourd'hui entre 23,15 et 23,50 et il ne s'est fait que très-peu d'affaires sur cette valeur. Les Lots sont tombés à 65,75.

Le Crédit mobilier, malgré la baisse énorme qui s'est abattue sur les autres valeurs, et principalement sur nos rentes, se maintient très-ferme à 183.

La Banque ottomane a débuté à 450 et s'est arrêtée à 447.

La Banque hollandaise fait 317, et la Banque égyptienne 525.

La Société générale fait 535.

Le Gaz a résisté à la baisse et se soutient facilement à 1,040.

Les Lombards font 231 et les Autrichiens 635.

Le Pérou s'est à peu près maintenu ; il fait actuellement 36.

Les Transatlantiques font 305 ; ils avaient fait 317 à l'ouverture.

Extérieure espagnole, 17 7/8 ; Intérieure espagnole, 18 9/16.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 29 novembre 1875.

LE SOURD, ou L'AUBERGE PLEINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Langlé, musique d'Adam.

Joué par MM. Descamps, Simon, Moreau, M^{mes} Leclerc, Deblaye, Simon et Hennesse.

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de Paër.

Joué par MM. Diepdalle, Moreau et M^{me} Mascart.

LE MARIAGE AUX LANTERNES

Opérette en 1 acte, paroles de Michel Carré et Léon Battu, musique d'Offenbach.

Joué par M. Moreau, M^{mes} Mascart, Leclerc, Guibert et M. Puton.

ORDRE : 1. Le Mariage aux lanternes ; 2. Le Maître de chapelle ; 3. Le Sourd.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4708. — 20 Novembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le piano de la marquise, saynète, par M^{me} E. de Villers (suite). — Chronique du Sport. — Variétés : La confession de la petite duchesse. — Le kolo et le guzlar. — Bulletin bibliographique. — Nos gravures : L'accident du paquebot la Ville-de-Paris, au Havre ; — Le Conseil d'Etat au Palais-Royal ; — La halle des machines à l'Exposition de Philadelphie ; — Cérémonie de la pose et de la bénédiction de la première pierre de la caserne d'infanterie de Lodève (Hérault) ; — Les grandes manœuvres en Algérie ; —

Les essais de voitures automobiles pour tramways ; — La nouvelle gare maritime du Havre ; — M. Gilardin. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Les appareils de distillation de l'ingénieur Savalle.

Gravures : L'ouragan des 11-12 novembre : le paquebot transatlantique la Ville-de-Paris heurtant la jetée du Havre ; — Le paquebot la Ville-de-Paris poussé par la tempête en travers de la passe du Havre. — La nouvelle installation du Conseil d'Etat au Palais-Royal : section de l'intérieur. — Restauration du Palais-Royal : l'escalier d'honneur. — L'exposition universelle de Philadelphie : aspect actuel de la grande galerie des machines. — Pose de la première pierre de la nouvelle caserne Vitalis, à Lodève (4 gravures). — Les grandes manœuvres d'automne en Algérie : le camp de Misserghin. — Les tramways automoteurs (3 gravures). — M. Gilardin. — La nouvelle gare maritime de Boulogne-sur-Mer, destinée au service des trains internationaux de Paris à Londres. — Les appareils de l'ingénieur Savalle installés dans l'usine de M. le baron de Springe, à Maisons-Alfort (Seine). — Echecs. — Rébus.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — —
4 — 40 — — —
7 — 40 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures 30 minutes du matin.
10 — 30 — — —
12 — 40 — — —
6 — 40 — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 NOVEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre.	66	12	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740	»	»	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	712	50	28	75
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	50	»	Crédit Mobilier.	185	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	685	»	»	15
5 % jouiss. novembre.	103	90	»	Crédit foncier d'Autriche.	507	50	»	Société autrichienne, j. janv.	638	75	3	75
Obligations du Trésor, t. payé.	477	50	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	320	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	230	»	»	Est, jouissance nov.	370	»	»	Orléans.	331	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	495	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	965	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	317	»	»	»
— 1865, 4 %	499	50	»	Midi, jouissance juillet.	720	»	»	Est.	315	»	»	»
— 1869, 5 %	350	»	»	Nord, jouissance juillet.	1200	»	5	Nord.	325	»	»	»
— 1871, 6 %	332	»	»	Orléans, jouissance octobre.	990	»	2	Ouest.	316	»	»	»
— 1875, 6 %	462	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	613	75	»	Midi.	315	50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3925	»	25	Vendée, 250 fr. p. j. août.	1040	»	10	Deux-Charentes.	285	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	Société immobilière, j. janv.	24	»	2	Vendée.	238	»	»	»
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	495	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	320	»	5	Canal de Suez.	507	50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»									
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	895	»	»									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 15 — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — express.
7 — 23 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 50 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
12 — 38 — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 28 — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 41.

Etude de M^e ERNEST BARRION, avoué-licencié à Bressuire, rue Notre-Dame, 9.

VENTE

PAR LICITATION

DE LA MÉTAIRIE DE POYNOT

Située commune de Massais, canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire.

Le dimanche 5 décembre 1875, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e CHARIER, notaire à Argenton-Château, il sera procédé à l'adjudication publique et aux enchères, en un seul lot, de la métairie de Poynot, située commune de Massais.

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardins, prés, pâtis, terres labourables, bois taillis ; le tout d'une contenance de 67 hectares 88 ares 83 centiares.

Cette métairie, située près de la grande route qui conduit d'Argenton-Château à Cersay, est d'un accès facile.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de 70,000 fr.

Pour connaître les conditions de l'adjudication, s'adresser à M^e CHARIER, notaire à Argenton-Château, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

Commune de Dampierre, rue Morin.

1^e Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.

2^e Un jardin, bien arrosé, contenant 12 ares.

3^e Un clos de vigne blanche, contenant 55 ares.

4^e Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.

S'adresser audit notaire. (438)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement.

UNE MAISON

Située à Saumur, place Saint-Nicolas, n° 28.

Appartenant à M. DE LA SELLE.

Cette maison est disposée pour servir de restaurant.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (515)

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LE DOMAINE

DE

LA CHEVALERIE

Situé à mi-côte, entre Bourgueil et Saint-Nicolas.

Contenance : 31 hectares 44 ares 61 centiares ; — deux corps de fermes ; — vignes, premier cru de Saint-Nicolas ; — terres labourables ; — prairies ; — eaux vives ; — magnifique pièce d'eau empoisonnée ; — vue splendide ; — produit et agrément.

S'adresser à MM. CARRÉ, marchands de fers à Bourgueil, et RUESCHE-SAINSON, expert à Restigné, et audit M^e GIRAULT, notaire. (550)

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION

DE FOURNITURES

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général pendant l'année 1876.

Le vendredi 3 décembre 1875, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1876 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{er} Section. Viande ;
- 2^e id. Beurre, œufs ;
- 3^e id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin ;
- 4^e id. Huile de colza, chandelles, bougies ;
- 5^e id. Bois de sapin ;
- 6^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre) ; charbon de terre de la même provenance, en briquettes.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général jusqu'à l'heure incluse qui

doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront limbrées ; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n° . . .* Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (528)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS

La vente mobilière de M. Perreau, rue du Temple, n° 24, continuera lundi 30 novembre 1875, à midi.

Il sera vendu :

Ameublements de plusieurs chambres, couettes, matelas, couvertures, édredons, rideaux de lits et de croisées, rideaux d'Aubusson, linge, armoires, buffets, ferrailles, plusieurs beaux lauriers et autres fleurs, vins en bouteilles et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 28 novembre 1875, à une heure de l'après-midi, à la ferme du Petit-Bien-Lui-Vient, commune d'Épieds, il sera procédé, par le ministère dudit M^e SANZAY, notaire à Brézé, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers appartenant à M^{me} veuve Martin-Guilhoux et à ses enfants.

Il sera vendu :

Lit, armoire, table, draps, serviettes, nappes, linge, ustensiles de cuisine et de ménage, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

M^e SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

1^e Une maison, sise commune de Varennes-sous-Montsoreau, au canton de Gaure, composée de plusieurs logements, cour et jardin ; le tout entouré de murs, contenant environ 11 ares 15 centiares, numéros 588 et 589, section F.

2^e Dix ares 83 centiares de terre labourable, sis commune de Villebernier, appelés les Sables, portés au cadastre sous le numéro 519, section B.

3^e Onze ares 50 centiares de même terre, même commune, canton des Aulnes, portés au cadastre sous le numéro 807, section B.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e MÉHOUS. (567)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue de la Fidélité et de la rue Saint-Nicolas, et portant sur cette rue les n° 29 et 31.

Cette maison est occupée par M. Bodin-Coindreau, épicier, et par M^{me} Pasquier-Vinettié et autres.

S'adresser, pour traiter, à M. BODIN-COINDREAU, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (540)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UN JARDIN

Rue Saint-Lazare, 54.

S'adresser audit notaire. (490)

HOTEL DE L'ESPÉANCE

Rue de la Petite-Bilange.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1876.

A LOUER

A partir de Noël 1875, UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n° 87, joignant l'hôtel d'Anjou.

Composée d'un rez-de-chaussée, premier et deuxième étages ; chaque étage est divisé en plusieurs chambres ; caves et greniers, cour, écuries et remises.

S'adresser :

Dans la maison, pour la visiter, Et, pour traiter, à M. A. TANGELIN, rue de la Petite-Bilange, n° 7. (516)

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de té-rébinthine du docteur CLER-TAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer ; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

A titre d'essai, il sera délivré gratuitement quelques perles à toute personne qui voudra juger de leur prompt efficacité.

S'adresser, à Saumur, pharmacie Besson. (569)

NOUVEAUTÉS

Eug. BIZERAY

Rue de la Tonnelle, à Saumur,

DEMANDE UNE BONNE OUVRIÈRE

pour conduire une machine à coudre.

Ouvrage assuré toute l'année, à 2 fr. 75 ou 3 fr. par jour, selon les capacités.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.